

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Council of Ontario Directors of Education
Council of Senior Business Officials

EXPÉDITRICE : Nancy Taylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le 29 septembre 2006

OBJET : **Plafond de l'effectif des classes du primaire**

Comme vous le savez, l'instauration du plafond de l'effectif des classes du primaire à partir de l'année scolaire 2007-2008 est une priorité clé du gouvernement. Les conseils scolaires et le Ministère ont travaillé efficacement au cours des trois premières années de la mise en œuvre et du financement de cette initiative. Le Ministère est en train de préparer un plan qui aidera les conseils scolaires tout au long de la présente année scolaire à se préparer à respecter le plafond en 2007-2008.

Le plan que nous proposons est exposé dans l'ébauche de note de service B en annexe. Nous prenons la mesure sans précédent de diffuser cette note de service sous forme d'ébauche afin de recueillir les commentaires et suggestions des conseils scolaires avant de distribuer la version finale. Nous avons décidé de procéder de la sorte car des aspects de ce plan entraînent la production de nouveaux rapports et un exercice de « planification provisoire de l'effectif des classes » au milieu de l'année 2006-2007 qui imposeront du travail supplémentaire au personnel des conseils. Nous sommes très conscients des importantes attentes et tâches que l'éventail des initiatives notables que nous instaurons ensemble impose aux conseils scolaires. Cependant, nous voulons aussi offrir un processus bien réglé et bien étayé pour effectuer une mise en œuvre importante dans tout le secteur.

Brièvement, la note de service B en annexe :

- Demande une mise à jour des plans de GECP de 2006-2007 fondée sur leur propre date de réorganisation en septembre, et indique que ces données seront utilisées pour les rapports publics et la vérification de la conformité.
- Décrit les niveaux de financement en 2007-2008 visant à appuyer la planification précoce.
- Propose de recueillir une version préliminaire des plans de GECP de 2006-2008 en décembre 2006.
- Clarifie la politique en réponse aux demandes de conseils.

- Expose les exigences liées à la finalisation des approbations de financement des immobilisations au titre de la GEPC.

Nous invitons les directrices et directeurs de l'éducation et les responsables des finances ainsi que d'autres membres du personnel des conseils scolaires concernés à transmettre leurs commentaires sur l'ébauche de note de service B au cours de la prochaine semaine, à Mehul Mehta, gestionnaire, Direction du financement de l'éducation, à <mehul.mehta@ontario.ca>.

Le sous-ministre Ben Levin rencontrera les dirigeants du CODE le 6 octobre. Ce plan et les commentaires reçus seront à l'ordre du jour. Après cette réunion, ce document, révisé en fonction des commentaires et des débats, sera envoyé aux conseils scolaires sous forme d'énoncé clé de politique afin de les aider à se préparer pour l'instauration complète du plafond de l'effectif des classes du primaire en 2007-2008.

Comme toujours, nous remercions les conseils scolaires de leur coopération dans le cadre de cette initiative et d'autres.



Nancy Naylor
Division des opérations et des finances

p.j.

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Taylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le XX octobre 2006

OBJET : **Plafond de l'effectif des classes du primaire :**

- 1. Mise à jour des plans de gestion de l'effectif des classes au primaire (GEC) de 2006-2007**
- 2. Financement de la GEC en 2007-2008**
- 3. Plans préliminaires de GEC de 2007-2008**
- 4. Réponses aux questions concernant la politique**
- 5. Installations destinées aux élèves**

Je désire vous remercier ainsi que votre personnel d'avoir présenté le plan de gestion de l'effectif des classes au primaire (GEC) pour l'année scolaire 2006-2007. Je vous écris maintenant pour vous fournir d'autres lignes directrices sur la planification, la mise en œuvre et la reddition de comptes concernant le plafond de l'effectif des classes du primaire.

Cette note de service 1) demande une mise à jour des plan de GEC de votre conseil pour 2006-2007, 2) décrit les niveaux de financement escomptés en 2007-2008, 3) demande aux conseils de soumettre les plans préliminaires de GEC de 2007-2008, 4) répond à des questions sur la politique soulevée par des conseils, 5) demande des renseignements à jour sur les locaux liés à la GEC dont votre conseil a besoin.

Depuis 2004-2005, le gouvernement de l'Ontario a effectué d'importants investissements annuels dans la réduction de l'effectif des classes au primaire. Au cours de chacune de ces trois années, la hausse moyenne du financement, s'élevant à plus de 90 millions de dollars, a permis de recruter 1 200 membres supplémentaires du personnel enseignant du primaire. En 2006-2007, le résultat est un investissement provincial total de 278 millions de dollars et 3 600 enseignantes et enseignants supplémentaires dans les salles de classe du primaire de toute la province. Le gouvernement alloue également jusqu'à 50 millions de dollars cette année pour appuyer des projets d'immobilisation estimés à 700 millions de dollars afin de créer des salles de classe.

En ce qui concerne 2007-2008, les conseils peuvent s'attendre à ce que le gouvernement offre de nouveau des fonds qui, à l'échelle de la province, leur permettraient d'embaucher 1 200 enseignantes et enseignants supplémentaires. La hausse du financement allouée à tout conseil sera comparable à celle offerte cette année, avec des rajustements pour les modifications de l'effectif au primaire, et prend en compte la hausse de la base salariale ainsi que la part provinciale du temps de préparation supplémentaire alloué au personnel enseignant de l'élémentaire dans le cadre de travail.

La préparation de la mise en œuvre du plafond de l'effectif des classes au primaire en 2007-2008 sera une priorité pour les conseils scolaires tout au long de l'année prochaine. Ce plafond fait partie des principales initiatives prises par l'Ontario pour améliorer la littératie et la numératie à l'élémentaire, et chaque conseil doit veiller à lui accorder la plus grande priorité et allouer suffisamment de ressources aux activités de planification, de gestion et de reddition de comptes.

1. Mise à jour des plans de gestion de l'effectif des classes au primaire en 2006-2007

Les renseignements recueillis dans les plans de GECP de 2006-2007 indiquent que beaucoup de conseils réalisent de grands progrès dans la réduction de l'effectif des classes au primaire. Cependant, le Ministère a demandé aux conseils de dresser des plans pour 2006-2007 visant principalement à organiser toutes les classes du primaire de sorte qu'elles comptent 23 élèves ou moins et que le plus grand nombre possible en comptent 20 ou moins. Certains conseils n'ont pas atteint ce but, en partie parce que des enseignantes et enseignants au primaire n'ont pas été affectés aux écoles avant le début du mois de septembre.

Étant donné que le placement des enseignantes et enseignants au primaire non affectés en septembre et toute réorganisation de classes ou tout établissement de nouvelles classes aura des conséquences sur la mise en œuvre de l'ECP, le Ministère demande que chaque conseil revoie son plan de GECP de 2006-2007 et le mette à jour en y indiquant l'effectif en septembre et des renseignements sur les classes. Ils peuvent choisir une date en septembre qui reflète l'organisation finale des classes de leurs écoles élémentaires.

Pour mettre à jour son plan de GECP de 2006-2007, votre conseil devra accéder au site Web du plan de GECP à <<https://pcs.edu.gov.on.ca>>. Vous devrez mettre ces plans à jour le [DATE] au plus tard. D'autres renseignements se trouvent dans l'**ANNEXE : Mise à jour des plans de GECP de 2006-2007**, à la fin de cette note de service.

Le Ministère à l'intention d'utiliser les renseignements fournis dans les plans de GECP de 2006-2007 mis à jour pour informer les parents et le public sur les progrès accomplis au chapitre de la réduction de l'effectif des classes du primaire. La subvention des conseils qui n'ont pas utilisé le financement au titre de la GECP pour créer des classes supplémentaires au primaire et réduire l'effectif des classes au primaire sera retenu.

Par l'entremise du SISON, les conseils fourniront quand même au Ministère des renseignements sur l'effectif des classes de l'élémentaire à la date du décompte du

31 octobre. Même s'il est conscient que les modifications de l'effectif et d'autres facteurs signifient que l'organisation des classes variera entre la date de la mise à jour du plan de GECP et le rapport du 31 octobre, le Ministère examinera les deux séries de données afin de vérifier qu'il n'existe pas d'écart importants ou inexplicables.

2. Financement de 2007-2008

En 2007-2008, on s'attend à ce que tous les conseils respectent pleinement le plafond de l'effectif des classes : 90 pour cent des classes du primaire auront 20 élèves ou moins et jusqu'à 10 pour cent en auront au plus 23. On s'attend également à ce que les conseils se conforment à cette directive tout en veillant à ce que l'effectif moyen des classes dans les autres années de l'élémentaire (4^e à 8^e année) n'augmente pas.

Comme il est indiqué ci-dessus, les conseils peuvent s'attendre à ce que les fonds de 2007-2008 incluent une quatrième hausse annuelle qui leur apportera les ressources supplémentaires finales nécessaires pour embaucher du personnel enseignant afin de respecter le plafond.

3. Plans préliminaires de GECP de 2007-2008

Le Ministère demande aux conseils de transmettre les plans préliminaires de GECP de 2007-2008 d'ici le **15 décembre 2006** sur le site Web du plan de gestion de l'effectif des classes au primaire. Le responsable des affaires de votre conseil et vous-même recevrez prochainement d'autres renseignements et instructions par courrier électronique. Il convient de souligner que la préparation de ces plans sera une occasion importante pour les conseils scolaires d'intensifier la participation de la direction des écoles élémentaires et des surintendants.

Le Ministère sait que cette demande d'organisation des classes du primaire arrive avant que la plupart des conseils n'entreprennent les processus normaux de dotation en personnel. Cependant, 2007-2008 est l'année où le plafond doit être pleinement instauré. Cette transmission précoce d'un plan donnera aux conseils l'occasion d'élaborer et d'évaluer leurs plans de dotation en personnel de 2007-2008 et de travailler avec le Ministère pour optimiser l'effectif des classes avant le calendrier typique de planification et de dotation qui commence au début de l'été.

4. Réponses aux questions sur la politique

Les conseils scolaires ont soulevé un certain nombre de points concernant la mise en œuvre complète du plafond en 2007-2008 :

Conformité à l'échelle du conseil

La norme concernant la conformité s'appliquera à l'échelle du conseil et non pas aux écoles individuelles. Ainsi, un conseil respectera la norme quand 90 pour cent ou plus de toutes ses classes du primaire compteront 20 élèves ou moins, et 10 pour cent au maximum de ses classes du primaire compteront jusqu'à 23 élèves.

Effectif des classes de la 4^e à la 8^e année

Depuis 2000-2001, la subvention de base finance tout l'effectif de l'élémentaire (de la maternelle à la 8^e année) sur la base d'une enseignante ou d'un enseignant pour 24,5 élèves de l'élémentaire. Ce repère de financement de 24,5/1 finançait effectivement les classes du primaire en fonction d'un effectif moyen de 24/1 (depuis 2000-2001, l'effectif moyen des classes du primaire ne doit pas dépasser 24 élèves à l'échelle du conseil) et les classes de la 4^e à la 8^e année en fonction d'un effectif moyen de 25.

En 2006-2007, le financement des classes de la 4^e à la 8^e année se poursuivra sur la base d'un effectif moyen de 25/1. Comme il est indiqué ci-dessus, les conseils devront instaurer le plafond dans les classes du primaire tout en veillant à ce que l'effectif moyen dans les autres années d'études de l'élémentaire ne dépasse pas les niveaux de 2003-2004 ou 25/1.

Politique générale concernant les classes de maternelle et de jardin d'enfants combinées

Afin de pouvoir établir la conformité (au moins 90 pour cent des classes du primaire ayant 20 élèves ou moins, et pas plus de 10 pour cent comptant jusqu'à 23 élèves), chaque classe de maternelle, de jardin d'enfants ou de classe combinée maternelle-jardin d'enfants, comptera pour une classe.

Élèves ayant des besoins particuliers

Une ou un élève ayant des besoins particuliers qui se trouve dans une salle de classe d'éducation de l'enfance en difficulté pendant plus de la moitié du temps d'enseignement comptera, dans les rapports, comme une ou un élève faisant partie d'une classe d'éducation de l'enfance en difficulté, alors qu'une ou un élève ayant des besoins particuliers qui se trouve dans une classe régulière de l'année appropriée pendant plus de la moitié du temps d'enseignement sera consigné comme une ou un élève de cette classe ordinaire.

Exemption du plafond pour certains programmes

Depuis son instauration en 2005-2005, le financement de la réduction de l'effectif des classes au primaire se base sur tous les élèves du primaire du conseil. Toutes les classes du primaire devraient par conséquent être organisées conformément aux lignes directrices. Des programmes comme l'immersion française ne sont pas exemptés du plafond.

Classes de 3^e et 4^e années combinées

À l'heure actuelle, les classes de 3^e et 4^e années combinées sont comptées au prorata, les élèves de 3^e année étant inclus dans le calcul de l'effectif des classes au primaire et ceux de la 4^e année dans le calcul de l'effectif de la 4^e à la 8^e année. Certains conseils scolaires ont demandé de simplifier le traitement de ces classes.

En réponse, le Ministère propose d'instaurer en 2007-2008 un plafond de 23 élèves pour les classes de 3^e et 4^e années combinées. Ces classes ne compteront

pas comme des classes du primaire mais seront incluses dans le calcul de l'effectif moyen des classes de la 4^e à la 8^e année.

Cette solution simplifierait la mesure de l'effectif des classes tout en protégeant le plafond pour les élèves de 3^e année qui se trouvent dans une classe de 3^e et 4^e années combinées. Le Ministère effectuera des consultations sur cette approche.

5. Installations destinées aux élèves

Dans les notes de service du 12 juin, **2006 : B8 – Financement de l'éducation pour 2006-2007**, et du 30 juin, **2006 : SB10 – Changements apportés au financement des immobilisations aux fins de la réduction de l'effectif des classes au primaire pour 2005-2006 et 2006-2007**, les conseils scolaires ont été informés du mécanisme simplifié d'allocation des 50 millions de dollars devant servir à répondre aux besoins en immobilisations liés à la GECP. Ces fonds leur permettent d'effectuer un rajustement unique à leur réserve d'immobilisations consacrées à l'élémentaire afin d'y ajouter les locaux supplémentaires nécessaires découlant de la réduction de l'effectif des classes au primaire et de construire ou d'acquérir de nouvelles salles de classe.

Le Ministère a calculé les places requises pour respecter le plafond et a alloué aux conseils scolaires des fonds pour répondre à leurs besoins en matière d'immobilisations liées à la GECP.

Dans le cadre du mécanisme révisé d'allocation, les conseils scolaires devaient revoir les locaux liés à la GECP nécessaires dans chaque école élémentaire. Cet examen devait permettre de déterminer si les places allouées à un conseil devaient être rajustées à la hausse ou à la baisse afin de tenir compte d'un éventail de circonstances qui pouvaient accroître ou réduire les places nécessaires pour les élèves. Cet été, le personnel du Ministère a communiqué avec chaque conseil scolaire afin de lui offrir de l'aide pour effectuer cet examen. Jusqu'à présent, 31 conseils scolaires ont présenté les immobilisations nécessaires liées à la GECP.

Le Ministère demande aux conseils scolaires de lui transmettre les immobilisations nécessaires liées à la GECP d'ici le 20 octobre. Au besoin, il recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil une allocation révisée pour les installations destinées aux élèves afin de créer les locaux nécessaires pour respecter l'ECP, allocation qui fera l'objet d'une modification au règlement sur les subventions. Le Ministère s'attend à finaliser les allocations pour les immobilisations au titre de l'ECP d'ici novembre.

Si vous désirez d'autres renseignements, veuillez communiquer avec :

Mise en œuvre en 2006-
2007 et 2007-2008

Paul Babin

416-325-0607

paul.j.babin@ontario.ca

Peggy McCormick

416-325-2055

peggy.mccormick@ontario.ca

Installations pour les
élèves au titre de l'ECP

Grant Osborn

416-325-6268
grant.osborn@ontario.ca

Lise Bolduc

416-212-1180
lise.bolduc@ontario.ca

Tout au long de l'année scolaire 2006-2007, le Ministère travaillera en partenariat avec les conseils scolaires afin de faire respecter le plafond en 2007-2008 et d'améliorer les rapports publics sur les progrès réalisés. Le plafond de l'effectif des classes du primaire est un élément clé du plan quadriennal du gouvernement visant à améliorer le rendement des élèves, et il est important que les conseils scolaires prouvent que les ressources sont utilisées pour réduire l'effectif des classes du primaire tout en conservant l'effectif actuel dans les autres classes du palier élémentaire.

Je travaillerai avec plaisir avec les conseils scolaires au cours de la dernière année de la mise en œuvre de cette importante initiative.

La sous-ministre adjointe,

Nancy Taylor

c.c. : Responsables des opérations et des finances
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires.

ANNEXE : Mise à jour des plans de GECP de 2006-2007

Le site Web du plan de GECP contient aussi des instructions et des informations qui aideront les conseils à mettre à jour leurs plans de GECP de 2006-2007. Les conseils scolaires sont priés d'adresser leurs questions à leur agente ou agent des finances au Ministère.

- Les noms d'utilisateurs et mots de passe établis pour le plan de gestion de l'effectif des classes au primaire pour 2006-2007 sont encore valides. Communiquez avec l'agente ou agent des finances de votre conseil pour obtenir la liste des noms d'utilisateurs et des mots de passe.
- Les plans de GECP de 2006-2007 mis à jour doivent parvenir au Ministère le **[DATE] 2006 au plus tard**.
- L'application du site Web du plan de GECP a été légèrement modifiée pour tenir compte de la mise à jour de ces plans pour 2006-2007. Les modifications sont les suivantes :
 - Une copie en format pdf des sections Données des conseils et Statistiques des conseils du plan de GECP pour 2006-2007 présentées en juillet 2006 est affichée.
 - La section Données des conseils du plan de GECP :
 - Ne contient pas de champ pour le personnel enseignant du conseil non affecté. Ces personnes devraient être affectés à des écoles et classes précises.
 - Ne contient pas de champ pour indiquer si le conseil présentera une demande d'équivalents en personnel enseignant dans le Programme de mesures provisoires (PMP). Toutes les demandes des conseils concernant ce personnel enseignant ont été traitées au cours de l'été.
 - Inclut maintenant un champ indiquant sur quelle date du mois de septembre 2006 se base la mise à jour des plans de GECP. Cette date devrait concorder avec celle de l'organisation finale des classes dans toutes les écoles élémentaires.
- Certains conseils peuvent désirer recommencer depuis le début l'organisation actuelle classe par classe pour toutes les écoles élémentaires dans leur plan de GECP de 2006-2007 et commencer avec un formulaire vierge. D'autres peuvent avoir dans une base de données une organisation classe par classe de toutes leurs écoles élémentaires en septembre 2006 et télécharger un fichier non hiérarchique dans le plan de GECP. Le Ministère peut accepter ces demandes. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec Mark Bonham au 416-325-8571 ou avec Tim Gallivan au 416 314-0642.